Les mobilités humaines transnationales : un monde de plus en plus mobile

Fiche méthode

(Géographie 4e · Thème 2 · Les mobilités humaines transnationales)

La démarche pour rédiger un développement construit

1. Je lis le sujet et j'entoure les mots importants (mobilité, transnationale, migration, inégale, frontière…).

2. Je fais un plan en deux ou trois idées : par exemple, un monde plus mobile et ses causes ; des mobilités de toutes sortes ; des mobilités inégales et filtrées par les frontières.

3. Je rédige une introduction qui définit les mots du sujet, un paragraphe par idée avec un **exemple localisé** et un **chiffre daté**, puis une conclusion qui répond au sujet.

4. J'emploie le vocabulaire du cours (mobilité transnationale, migration, flux, low cost, frontalier, diaspora, transnationalisme, visa, frontière filtre) et je relis.

Le réflexe — une idée = un exemple précis : « 1 673 230 pèlerins au hajj en 2025 » vaut mieux que « beaucoup de pèlerins ».

Cas 1 · Nommer une mobilité

Réflexe — frontière franchie ? durée ? retour le soir ? → mobilité quotidienne, temporaire ou migration (au moins un an).

Exemple. Une Rennaise part neuf mois à Dublin comme fille au pair, puis rentre en France.

Elle franchit une frontière, mais reste moins d'un an et rentre : c'est une **mobilité temporaire**, pas une migration.

Attention — un flux (arrivées dans l'année) ne s'additionne pas avec un stock (personnes présentes à une date).

Cas 2 · Expliquer un monde plus mobile

Réflexe — quatre causes : transports moins chers, revenus plus élevés, information partout, économie mondialisée.

Exemple. Expliquer pourquoi de plus en plus d'Indiens partent en vacances à l'étranger.

Les **revenus** des classes moyennes augmentent, les **billets** sont moins chers, et l'on réserve tout en ligne.

Attention — passagers ≠ personnes : un voyageur est compté à chaque vol.

Cas 3 · Classer une mobilité

Réflexe — qui part ? pour quoi faire (loisir, foi, études, travail) ? combien de temps ?

Exemple. Un Espagnol habite à Irun et travaille chaque jour à Hendaye.

Il franchit la frontière pour travailler et rentre chez lui : c'est un **travailleur frontalier**, pas un migrant.

Attention — un expatrié reste plusieurs années : il compte aussi parmi les migrants.

Cas 4 · Montrer qu'on vit entre deux pays

Réflexe — je relève les liens avec le pays d'origine : argent, voyages, contact, associations, droits politiques.

Exemple. Un Turc de Strasbourg envoie chaque mois de l'argent à ses parents et suit chaque soir sur son téléphone les nouvelles de sa ville natale.

Deux liens, l'**argent** envoyé et le **contact** quotidien : il vit entre deux pays, c'est le **transnationalisme**.

Attention — vivre entre deux pays n'empêche pas d'être intégré dans le pays d'accueil.

Cas 5 · Comparer deux voyageurs

Réflexe — je compare leur passeport, le visa à demander, leurs moyens, leur accès à internet et le sens du voyage.

Exemple. Un Suédois et un Malien veulent assister au même festival à Lyon.

> Le Suédois vient librement (espace Schengen) ; le Malien doit demander un visa, payer, fournir des justificatifs et risque un refus.

Attention — la liberté de circuler dépend du pays de naissance, que personne ne choisit.

Cas 6 · Qualifier une frontière

Réflexe — qui passe, qui ne passe pas, qui contrôle ? → ouverte, filtre ou fermée.

Exemple. À une frontière, les camions passent après un contrôle de leurs papiers, mais les personnes sans visa sont refoulées.

> Elle trie les flux : c'est une **frontière filtre**.

Attention — une frontière ouverte peut se refermer (contrôles rétablis, pandémie).

Les pièges

- Confondre touriste et migrant : le touriste rentre chez lui, le migrant s'installe au moins un an.
- Additionner des arrivées de touristes (un flux) et des migrants (un stock).
- Croire que le low cost a rendu l'avion accessible à tous : il profite surtout à ceux qui avaient déjà les moyens de voyager.
- Dire que l'espace Schengen n'a plus de frontières : il a supprimé les contrôles entre ses membres, pas à l'extérieur.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).